

# CONTRAT DE RÉFÉRENT - APPORTEUR D'AFFAIRES

Pour bénéficiaire en permanence du tarif export sur grooming-accesspro.com

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

GROOMING ACCESS dont le siège social est situé 4 boulevard de Chinon 37510 BALLAN-MIRÉ, représenté par son directeur général.  
Ci-après « le donneur d'ordre et fournisseur »

**D'une part,**  
**Et**

\_\_\_\_\_, SIRET n° \_\_\_\_\_

dont le siège social est situé \_\_\_\_\_,

et dont le représentant légal est \_\_\_\_\_. Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Ci-après « le référent et apporteur d'affaires »

**D'autre part,**  
Ensembles, les « Parties »

## APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE

Le Donneur d'ordre exerce les activités suivantes à titre principal : Conception, Fabrication et Distribution de matériel, d'articles et produits de toilette à destination des Professionnels.

Le référent et apporteur d'affaires est spécialisé dans le domaine des animaux de compagnie.

Le référent et apporteur d'affaires s'engage à référencer et conseiller les produits commercialisés par le donneur d'ordres et fournisseur. A ce titre GROOMING ACCESS accorde au référent le bénéfice du tarif export pour ses commandes personnelles avec des remises immédiates de 40 à 50%, prix départ usine Ballan-Miré.

Aussi l'Apporteur d'affaires propose au Donneur d'ordre ses services, aux fins de recherche et de présentation de clientèle. Il souhaite donc recevoir une rémunération spécifique pour ses services, ce qui est accepté par le Donneur d'ordre.

Cet accord est motivé par le désir de chaque partie de pouvoir mettre en commun leur savoir-faire et d'agir en sorte que cette association d'intérêt soit mutuellement profitable.

Chacune des parties s'engage à agir loyalement envers l'autre et à respecter les termes du présent accord.

## IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ DE CE QUI SUIT

### Article I :

L'Apporteur d'Affaires apportera à la société GROOMING ACCESS des affaires, projets et commandes qui entrent dans le champ de compétences de la société GROOMING ACCESS, moyennant une commission, qui fera l'objet d'une situation libellée au nom de l'Apporteur d'Affaires pour ses services. Le montant ou pourcentage sera généralement de 10 % du montant hors taxe de la commande facturée, mais pourra être inférieure en fonction des discussions avec le client. Le but étant que les contrats soient signés à la satisfaction de toutes les parties.

### Article II :

L'Apporteur d'Affaires adresse les commandes du client selon les conditions générales de vente du catalogue en vigueur et pourra utiliser le site grooming-accesspro.com.

GROOMING ACCESS assure la gestion de la commande et le règlement de la facture du client avant expédition.

GROOMING ACCESS s'engage à créditer immédiatement le compte de l'Apporteur d'Affaires de la fraction de commission due à l'Apporteur d'Affaires au prorata des règlements reçus et encaissés. Aussi l'apporteur d'affaires disposera de cette somme cumulable afin de régler ses commandes et ses commandes seulement. Sans utilisation pendant plus de 6 mois, les commissions seront inutilisables et dans tous les cas non remboursables.

En contrepartie des commissions reçues et dans le cadre d'un vrai partenariat, l'Apporteur d'Affaires s'engage à assister commercialement la société GROOMING ACCESS durant toute la durée de la commande.

### Article III :

Il n'est donné ni territoire spécifique, ni exclusivité. Les frais éventuels de l'Apporteur d'Affaires sont entièrement à sa charge.

### Article IV :

Ce contrat est signé pour une durée indéterminée. L'une ou l'autre des parties peut mettre fin au présent contrat n'importe quand et pour quelque raison que ce soit, par mail ou par lettre recommandée envoyée 1 mois à l'avance au siège social ou au domicile de l'autre partie. En cas de rupture du contrat, aucune indemnité n'est due à l'exception des commissions sur les commandes en cours (voir Art. 1) du fait de l'une ou l'autre des parties.

### Article V :

Conditions de ventes exceptionnelles : Afin d'éviter toutes interférences, le référent-apporteur d'affaires établira les bons de commandes selon les conditions particulières du moment et les plus avantageuses pour le client par exemple pour les promotions spécifiques ou opérations spéciales coronavirus avec application du tarif et conditions export.

### Article VI :

Ce contrat est signé sous seing privé. Chacune des parties s'engage à respecter la confidentialité du présent contrat.

Fait le ...../...../.....

Signature « Lu et Approuvé, bon pour accord »

NOM : \_\_\_\_\_

GROOMING ACCESS

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Contrat validé dès réception par mail

SIGNATURE :

La Direction